

COLLEGE GAMBETTA
105 Rue du Président Wilson
46000 CAHORS

Tél. : 05 65 20 30 32
Fax : 05 65 20 30 47

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

OBJET DU MARCHE

**Transport des élèves vers les installations sportives -
ANNEE CIVILE 2015**

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

**12 Novembre 2014
à 12h00**

POUVOIR ADJUDICATEUR

Collège Gambetta
105 rue du président Wilson
46000 Cahors

Représenté par : Pierre PASSEMAR, Principal

Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du Lycée Clément Marot

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7.

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHE

Transport des élèves du collège vers les installations sportives de CAHORS.

MODE DE PASSATION DES OFFRES

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et référencé dans le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 CMP) :

Procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

12 Novembre 2014 à 12h00

Les offres peuvent être déposées ou transmises par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Collège Gambetta
Service Intendance
105 rue du Président Wilson
46000 CAHORS

L'enveloppe portera la mention « MAPA EPS – NE PAS OUVRIR »

Les conditions générales et renseignements complémentaires sont à demander au responsable des contrats et marchés :

Tél. : 05.65.20.30.32
Fax. : 05.65.20.30.47
Mail : sylvie.rimbault@ac-toulouse.fr
Adresse : Collège Gambetta
Service Intendance
105 rue du Président Wilson
46000 CAHORS

DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le transport des élèves du Collège GAMBETTA vers les installations sportives de CAHORS :

Stade ILBERT, Stade DELPRATS, Stade des CADOURQUES, Complexe sportif de CABESSUT et Piscine DIVONEO

Article 2 : Allotissement

Le présent marché comprend un lot unique.

Article 3 : Durée du marché

Année civile 2015 (janvier à décembre 2015).

Article 4 : Organisation des transports et des réservations :

Différentes configurations existent selon les différents créneaux horaires, les jours de la semaine et les cycles :

- 1/ Déplacement vers un lieu unique
- 2/ Déplacement qui permet dans la continuité de déposer les groupes sur 2 lieux différents.
- 3/ Suivant les jours et les créneaux horaires, besoin de 1 à 3 bus. (Voir pour info les plannings)
- 4/ besoins différents selon les 3 cycles (Voir pour info les plannings)

Départ et retour des navettes rue de NIELS.

Nombre de navettes : 480 avec variation possible de plus ou moins 15%

L'année est partagée en trois cycles. La répartition des déplacements (heures, lieux, nombre de classe, nom des enseignants) est donnée avant le début de chaque cycle.

En cas d'absence prévisible d'un enseignant, le transport est décommandé une semaine à l'avance et ne donnera pas lieu à facturation.

En cas d'absence imprévisible d'un enseignant, le transport est décommandé dans les meilleurs délais et ne donnera pas lieu à facturation.

Article 5 : Qualité

Les prestations et les véhicules utilisés doivent répondre à toutes les normes en vigueur en matière de transport d'enfants et au CCAG fournitures et services.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous, énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières, daté et signé par le représentant qualifié du candidat ;
- L'attestation sur l'honneur annexée au présent document et prévue à l'article 45 du Code des Marchés publics, datée et signée par le représentant qualifié du candidat.
- Acte d'engagement + RIB

Article 7 : Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Les critères de jugement sont, par ordre décroissant :

- le prix (80%)
- l'engagement du candidat et les services associés (20%)

Article 8 : Mode de règlement

Aucun acompte ou avance forfaitaire ne sera consenti.

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement par mandat administratif sur présentation d'une facture en trois exemplaires faisant mention des références bancaires du titulaire du marché.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié par le décret 2008-408 du 28 avril 2008, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Les factures seront établies mensuellement, une pour les transports vers la piscine et une pour les autres installations sportives.

Article 9 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Les prestations devront respecter les modalités et les horaires fixés.

Fait à Cahors, le 01 Octobre 2014

Le Pouvoir adjudicateur



Pierre PASSEMAR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(Article 44-1 et 45-2 et 3 du Code des Marchés Publics)

Je soussigné :

Agissant pour le compte de la société :

Siège social :

N° SIRET :

ATTESTE SUR L'HONNEUR que :

- je ne suis pas en redressement judiciaire, ou je joins le jugement correspondant,
- je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction à concourir,
- l'entreprise que je représente, ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles /324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail,
- le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L341-6, L341-6-4, L620-3, L143-3 et L143-5 du code du travail,
- je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché à des salariés de nationalité étrangère. Toutefois, si j'y recours, je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,
- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations en matière fiscale et sociale prévues à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Signature de la personne ayant pouvoir d'engager la société :

Nom et qualité du signataire :

A _____, le
Signature

CAPACITE DU CANDIDAT

Pièces à joindre :

- le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce
- les certificats de qualifications professionnelles
- une déclaration indiquant le matériel et les moyens humains dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché
- photocopie de l'attestation d'assurance

**ACTE D'ENGAGEMENT
TRANSPORTS VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES
ANNEE 2015 - Collège GAMBETTA - CAHORS**

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domiciliée :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

1) m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à réaliser les prestations demandées, objet du marché, pour le montant indiqué ci-dessous :

Prix unitaire T.T.C. par transport pour la durée du marché :

2) affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952.

3) demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (**joindre un RIB**)

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code guichet :
Numéro de compte :
Clé R.I.B. :

Cachet de l'entreprise

Fait à

le

Responsable légal de l'entreprise

NOM

Prénom

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Fait à Cahors, le

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Principal

1er cycle	8 h / 10 h	9 h / 11 h	10 h / 12 h	14 h / 16 h	15 h / 17 h
Lundi	1) ; Divonéo	2) stade Ilbert Cadourques			3) Divonéo Divonéo
Mardi		4) Complexe Cab 5) stade Ilbert Cadourques			6) Divonéo Divonéo 7) Cadourques Cadourques 8) ; stade Desprats
Mercredi		9) Divonéo 10) Divonéo stade Ilbert Complexe Cab			
Jeudi		11) Complexe Cab 12) stade Ilbert Cadourques			13) Cadourques Cadourques 14) stade Ilbert stade Ilbert
Vendredi	15) stade Ilbert	16) ; stade Ilbert stade Ilbert Cadourques	18) stade Ilbert	19) Cadourques Cadourques	

2ème cycle	8 h / 10 h	9 h / 11 h	10 h / 12 h	14 h / 16 h	15 h / 17 h
Lundi		1) Cadourques Complexe Cab			2) Complexe Cab Divonéo
Mardi		3) stade Ilbert Cadourques 4) Complexe Cab			5) Divonéo Divonéo 6) Cadourques stade Desprats
Mercredi		7) stade Desprats Complexe Cab 8) Cadourques			
Jeudi		9) Complexe Cab 10) stade Ilbert Cadourques			11) Divonéo Divonéo 12) Complexe Cab
Vendredi		13) Complexe Cab		14) stade Ilbert stade Desprats	

3ème cycle	8 h / 10 h	9 h / 11 h	10 h / 12 h	14 h / 16 h	15 h / 17 h
Lundi		1) stade Ilbert Cadourques 2) Complexe Cab			3) stade Ilbert stade Ilbert
Mardi		4) stade Ilbert Cadourques 5) Complexe Cab			6) Complexe Cab Divonéo 7) Cadourques 8) stade Desprats stade Desprats
Mercredi		9) Cadourques Cadourques 10) stade Ilbert			
Jeudi		11) stade Ilbert stade Ilbert 12) Cadourques			13) stade Ilbert stade Ilbert 14) Complexe Cab stade Desprats 15) Cadourques
Vendredi	16) L CRAPEZ Complexe Cab	17) stade Ilbert Cadourques 18) Complexe Cab	19) Complexe Cab	20) Divonéo Divonéo 21) stade Ilbert	